

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
28 MAI 2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 03 JUIN 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 14 / Présents : 10 / Votants : 10

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE,
Gilles CARRE, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL, Georges STRUTYNSKI.

ABSENTS EXCUSES : Alain CARTRON, Christophe LUCAND, Jacques BARTHELEMY,
François MARQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**B/25/75 - OBJET : ASSAINISSEMENT - TARIFICATION A L'HECTOLITRE VINIFIÉ POUR LES FRAIS DE
FONCTIONNEMENT 2024 DE LA STATION D'EPURATION DE FLAGEY-ECHEZEAUX**

La Communauté de communes est compétente en assainissement et gère les ouvrages de traitement qui ont
été construits en tenant compte spécifiquement des effluents vitivinicoles dans leur dimensionnement.

Considérant les conventions signées avec les représentants de la profession viticole en 2008 pour le
financement à hauteur de 38,10% des frais imputables au fonctionnement de la station, la profession a choisi
une ventilation à l'hectolitre vinifié dans les cuveries concernées sur le secteur de Vosne-Romanée, Morey-
Saint-Denis, Flagey-Echézeaux, Gilly-les-Cîteaux, Chambolle-Musigny et Vougeot.

Chaque année, les frais de fonctionnement réels sont actés dans les comptes administratifs du budget
assainissement et les déclarations de récolte permettent de connaître le nombre total d'hectolitres vinifiés et
le détail par domaine.

Considérant qu'il convient de voter le tarif à l'hectolitre vinifié pour la station de Flagey-Echézeaux en prenant
en considération l'augmentation de 12,2% des coûts d'exploitation liés à la progression des tarifs de
l'électricité, du tarif des produits de traitement et du coût croissant des analyses, mais aussi à la baisse des
subventions de l'Agence de l'eau au titre de la prime d'épuration,

Compte tenu de la baisse constatée de 58,25 % des volumes déclarés pour l'année 2024,

La participation des professionnels viticoles raccordés à la station est fixée à 4,42 € à l'hectolitre pour 2024
(contre 1,62 € en 2023).

STEP FLAGEY	2024
6061. Eau, Electricité	96 409.00 €
6062. Produit de traitement	30 035.69 €
611. Bilan autosurveillance / Assistance biologique / Entretien espace vert / Dératisation	9 657.61 €
61521. Réparation Step	21 410.17 €
6156. Maintenance	411.96 €
6161. Assurance bâtiment	203.08 €
617. Suivi agronomique des boues	6 106.27 €
6228. Analyses	22 733.11 €
6288. Redevance ordures ménagères	881.86 €
012. Masse salariale 0,57 ETP (20h/semaine)	27 333.10 €
741. Prime épuration	-2 579.71 €
Total Coût Exploitation	212 602.14 €
Part des viticulteurs (38,10%)	81 001.41 €
Part société avec convention spéciale de déversement	2 606.94 €
Part "Autres Viticulteurs"	78 394.47 €
Volume en hectolitre (CSD)	17 743.86
Coût exploitation à l'hectolitre (hors CSD)	4.42 €

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **ADOpte** l'application du tarif de 4,42 €/hl vinifié pour le secteur de la station d'épuration de Flagey-Echézeaux au titre de l'exercice 2024, facturable en 2025.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.




Département de la
CÔTE-D'OR

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
28 MAI 2025

SEANCE DU 03 JUIN 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 14 / Présents : 10 / Votants : 10

PRÉSENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE, Gilles CARRE, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL, Georges STRUTYNSKI.

ABSENTS EXCUSES : Alain CARTRON, Christophe LUCAND, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/25/76 - OBJET : ASSAINISSEMENT - TARIFICATION A L'HECTOLITRE VINIFIÉ POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2024 DE LA STATION D'ÉPURATION DE MEUILLEY

La Communauté de communes est compétente en assainissement et gère les ouvrages de traitement qui ont été construits en tenant compte spécifiquement des effluents vitivinicoles dans leur dimensionnement.

Considérant les conventions signées avec les représentants de la profession viticole en 2008 pour le financement à hauteur de 8,5% des frais imputables au fonctionnement de la station, la profession a choisi une ventilation à l'hectolitre vinifié dans les cuveries concernées sur le secteur de Meuilley, Arcenant, Bévy, Marey-lès-Fussey, Chaux, Fussey et Villars Fontaine.

Chaque année, les frais de fonctionnement réels sont actés dans les comptes administratifs du budget assainissement et les déclarations de récolte permettent de connaître le nombre total d'hectolitres vinifiés et le détail par domaine.

Considérant qu'il convient de voter le tarif à l'hectolitre vinifié pour la station de Meuilley en prenant en considération l'augmentation de 18,6% des coûts d'exploitation liés à la progression des tarifs de l'électricité, du tarif des produits de traitement et du coût croissant des analyses, mais aussi à la baisse des subventions de l'Agence de l'eau au titre de la prime d'épuration,

Compte tenu de la baisse constatée de 44,34% des volumes déclarés pour l'année 2024,

La participation des professionnels viticoles raccordés à la station est fixée à 1,32 € à l'hectolitre en 2024 (contre 0,62 € en 2023).

STEP MEUILLEY	2024
6061.Eau, Electricité	26 270.52 €
6062.Produit de traitement	7 850.08 €
611. Bilan autosurveillance / Assistance biologique / Entretien espace vert / Dératisation	9 357.60 €
61521. Réparation STEP	14 614.33 €
6156. Maintenance	270.68 €
6161. Assurance bâtiment	84.47 €
617. Suivi agronomique des boues et épandage	17 182.37 €
6228. Analyses	1 289.28 €
6288. Redevance ordures ménagères	526.15 €
012. Masse salariale 0,57 ETP (20h/semaine)	27 333.10 €
741. Prime épuration	0.00 €
Total Coût Exploitation	104 778.58 €
Part des viticulteurs (8,5%)	8 906.18 €
Volume en hectolitre	6 743.42
Coût exploitation à l'hectolitre	1.32 €

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **ADOpte** l'application du tarif de 1,32 €/hl vinifié pour le secteur de la station d'épuration de Meuilley au titre de l'exercice 2024, facturable en 2025.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.




Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
28 MAI 2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 03 JUIN 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 14 / Présents : 10 / Votants : 10

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE,
Gilles CARRE, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL, Georges STRUTYNSKI.

ABSENTS EXCUSES : Alain CARTRON, Christophe LUCAND, Jacques BARTHELEMY,
François MARQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/25/77 – OBJET : ZAE LES TERRES D'OR 3 A GEVREY-CHAMBERTIN – VENTE DU LOT N° 5

Dans le cadre de la commercialisation des terrains de la ZAE Les Terres d'Or 3 à Gevrey-Chambertin,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 10 voix Pour :

- **AUTORISE** le Président à signer une promesse de vente puis la réitération de l'acte authentique pour l'opération suivante :

Vente à la SCI ROUGE du lot n° 5 d'une superficie de 3 215 m² au prix de 60 € HT/m².

Cette promesse de vente comportera pour l'acquéreur un engagement de location à la Société TECHNITOIT, spécialisée dans les travaux de toiture, d'isolation de façades et les énergies renouvelables.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
CÔTE-D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
28 MAI 2025

SEANCE DU 03 JUIN 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 14 / Présents : 10 / Votants : 10

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Valérie DUREUIL, Hubert POUILLON, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE, Gilles CARRE, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL, Georges STRUTYNSKI.

ABSENTS EXCUSES : Alain CARTRON, Christophe LUCAND, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/25/78 – OBJET : ECOPARC DU PRE SAINT DENIS A NUITS-SAINT-GEORGES – VENTE DU LOT N° 4A

Dans le cadre de la commercialisation des terrains de l'Ecoparc du Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 10 voix Pour :

- **AUTORISE** le Président à signer une promesse de vente puis la réitération de l'acte authentique pour l'opération suivante :

Vente à la SAS OCSIA du lot n° 4A d'une superficie de 3 965 m² au prix de 60 € HT/m².

Cette promesse de vente comportera pour l'acquéreur un engagement de location à la Société OCS2, spécialisée dans l'ingénierie et le matériel ferroviaire.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
28 MAI 2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 03 JUIN 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 14 / Présents : 10 / Votants : 10

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE,
Gilles CARRE, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL, Georges STRUTYNSKI.

ABSENTS EXCUSES : Alain CARTRON, Christophe LUCAND, Jacques BARTHELEMY,
François MARQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**B/25/79 – OBJET : ECOPARC DU PRE SAINT DENIS A NUITS-SAINT-GEORGES – VENTE DU LOT
N° 4C1**

Dans le cadre de la commercialisation des terrains de l'Ecoparc du Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 10 voix Pour :

- **AUTORISE** le Président à signer une promesse de vente puis la réitération de l'acte authentique pour l'opération suivante :

Vente à la SCI C3N du lot n° 4C1 d'une superficie de 2 396 m² au prix de 60 € HT/m².

Cette promesse de vente comportera pour l'acquéreur un engagement de location à Monsieur Bryan DENIZOT pour y exercer une activité de Kinésithérapie.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
28 MAI 2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 03 JUIN 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 14 / Présents : 10 / Votants : 10

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE,
Gilles CARRE, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL, Georges STRUTYNSKI.

ABSENTS EXCUSES : Alain CARTRON, Christophe LUCAND, Jacques BARTHELEMY,
François MARQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**B/25/80 – OBJET : CREATION D'UN EQUIPEMENT COMMERCIAL ET MULTISERVICES A
CORGOLOIN – MODIFICATION N° 4 AU LOT N° 2 TERRASSEMENT / VRD**

Vu la délibération B/24/48,
Vu le code de la commande publique I 2194-1

Considérant qu'un marché de travaux pour la construction d'un commerce de proximité à Corgoloin a été
attribué par délibération du 16 avril 2024 ;

Considérant que le lot n°2 Terrassement / VRD a été attribué à l'entreprise Noirot TP ;

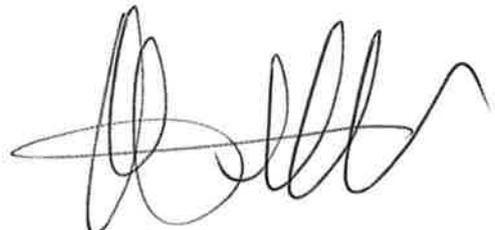
Considérant qu'il y a eu des modifications sur l'opération ;

Considérant que des travaux supplémentaires pour la pose d'une clôture ont été demandés ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **AUTORISE** le Président à signer la modification n° 4 au lot n° 2 Terrassement / VRD, qui donne lieu à
une augmentation du marché de 2 550 € HT.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.





**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques**

**MARCHES PUBLICS
MODIFICATION N°4**

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de commune

B - Identification du titulaire du marché public

SAS NOIROT – RUE LAVOISIER – 21700 NUITS SAINT GEORGES

Tel : 03.80.61.32.00 e-mail : contact@noirotp.com

Siret : 016450215000 21

RCS : 64B21 Code APE : 4211Z

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:** Création d'un équipement commercial et multi-services à Corgoloin

Lot n°2 : Terrassement et VRD

■ **Date de la notification du marché public :** 23/05/2024

■ **Durée d'exécution du marché public :** 70 jours à compter de la date de l'ordre service

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 84 697.50 €
- Montant TTC : 101 637 €

■ **Montant du marché public après l'avenant n°3 :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 117 337.5 €
- Montant TTC : 140 805 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant qu'il y a eu des modifications sur l'opération ;
Considérant que des travaux supplémentaires pour la pose d'une clôture ont été demandés ;
Considérant que ce remaniement a globalement provoqué une plus-value ;

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ;
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 550 €
- Montant TTC : 3 060 €
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 119 887.5 €
- Montant TTC : 143 865 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



TRAVAUX PUBLICS
 TERRASSEMENTS
 CARRIERE
 TRANSPORTS

Rue Lavoisier Z.I.
 21701 NUITS SAINT GEORGES
 Tél: 03 80 61 32 00
 e-mail : contact@noirot-tp.com

Communauté de commune de Gevrey-chambertin
 et de Nuits saint georges
 3 Rue jean moulin
 21700 Nuits saint georges

DEVIS n°24 12 002

Réf. : NF -VG

Affaire : Corgoloin Commerces multi-services

Pose d'une cloture sur le mur réalisé par le macon le long de la RD 974 (hauteur 1,2m couleur grise)

DESIGNATION	U	QUANTITE	P.U Euros	TOTAL HT €
Mise en place de clôture rigide avec platine sur un mur à bancher Attention l'arase doit être bien liée aux agglos a bancher sinon il y a un risque d'arrachement Clôture de 1,2m de hauteur et de couleur grise	ml	34,00	75,00	2 550,00
TOTAL H.T				2 550,00
T.V.A 20,00 %				510,00
TOTAL T.T.C				3 060,00

Devis valable 2 mois à compter de la date d'émission.

Le prix ferme sera actualisé en cas de délai supérieur à 3 mois entre la date de l'offre et la date d'exécution des travaux.

- 1) Pour les travaux et fournitures tous travaux : indice de référence TP01
- 2) Pour la mise en œuvre d'enrobés et liants : indice de référence TP 09
- 3) Pour les travaux d'assainissement, canalisations et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux : indice de référence TP 10

Les modalités de calcul de la révision du prix initial sera la suivante :

Po : Prix Initial
 P : Prix révisé

Io : Valeur de l'indice de référence TP à la date d'établissement des prix

I : Valeur de l'indice de référence TP à la date de révision des prix soit la date d'exécution des travaux.

P= Po X (I/Io)

A NUITS SAINT GEORGES, le 2 décembre 2024
 l'Entrepreneur,

A Corgoloin le 5/12/2024
 Mention manuscrite "Bon pour accord", tampon et/ou signature

Bon pour accord

Le Maire,
 Dominique VERET



S.2.S. NOIROT
 TRAVAUX PUBLICS
 Z.I. Rue Lavoisier
 21700 NUITS SAINT GEORGES

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
28 MAI 2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 03 JUIN 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 14 / Présents : 10 / Votants : 10

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Valérie DUREUIL, Hubert POULOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE, Gilles CARRE, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL, Georges STRUTYNSKI.

ABSENTS EXCUSES : Alain CARTRON, Christophe LUCAND, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/25/81 – OBJET : REVERSEMENT A LA MJC DE NUITS-SAINT-GEORGES DE LA SUBVENTION PERCUE DU CENTRE NATIONAL DU CINEMA AU TITRE DU CLASSEMENT ART ET ESSAI DU CINEMA LE NUITON POUR LA PERIODE DE JUIN 2021 A JUILLET 2023

La MJC de Nuits-Saint-Georges gérait le cinéma depuis 1984. Les bâtiments ont été transférés en gestion à la Communauté de communes lors de sa création en 2005.

Depuis le 1^{er} juillet 2024, la Communauté de communes a repris la gestion totale du cinéma Le Nuiton.

Considérant le courrier, en date du 24 juillet 2024, adressé par le Centre National du Cinéma et de l'image animée pour le classement Art et Essai au titre de l'année 2024 du cinéma Le Nuiton ; classement après examen de la demande pour la période du 30 juin 2021 au 04 juillet 2023.

Considérant que la subvention allouée d'un montant de 6 793 € correspond à une période de gestion du cinéma Le Nuiton par la MJC de Nuits-Saint-Georges.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **DECIDE** de verser la subvention reçue du CNC d'un montant de 6 793 € au titre du classement Art et Essai 2024 pour la période du 30 juin 2021 au 04 juillet 2023 à la MJC de Nuits-Saint-Georges.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
28 MAI 2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 03 JUIN 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 14 / Présents : 10 / Votants : 10

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE, Gilles CARRE, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL, Georges STRUTYNSKI.

ABSENTS EXCUSES : Alain CARTRON, Christophe LUCAND, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/25/82 - OBJET : VERSEMENT DU PRIX DU JURY DE LA COMPETITION PROFESSIONNELLE FILM D'ANIMATION DU FESTIVAL « VOIR UN PETIT COURT » 2025

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges organise chaque année le festival « Voir Un Petit Court » au cinéma Le Nuiton.

« Voir Un Petit Court » est un concours de réalisation de courts-métrages initié en 2014 par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et le cinéma Le Nuiton. Il a pour objectif de montrer que l'art cinématographique n'est pas réservé qu'aux professionnels et que la création est accessible à tous. Par cet événement, le cinéma Le Nuiton et la Communauté de communes souhaitent ainsi mettre en avant le dynamisme culturel du territoire.

Après 7 ans d'existence sous forme de concours, en 2022, la Communauté de communes et le cinéma ont voulu dynamiser l'événement en le professionnalisant pour en faire un véritable FESTIVAL DE COURTS-MÉTRAGES ouvert aux amateurs et aux professionnels.

Considérant le prix de 550 € prévu pour le gagnant du prix du jury dans la compétition professionnelle film d'animation,

Considérant que le gagnant du prix du jury dans la compétition professionnelle a été désigné par le jury du festival « Voir un Petit Court » au soir du 17 mai 2025,

Considérant que le gagnant de ce prix est Nicolas GEMOETS pour « Le muscle masqué dans ferraille pagaille »,

Considérant que les crédits pour ce prix sont prévus au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

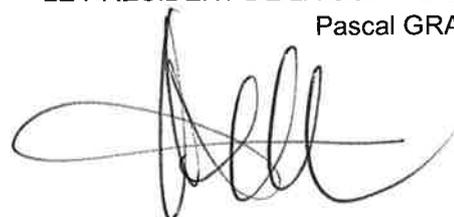
- **ATTRIBUE** le prix du jury pour les professionnels à Nicolas GEMOETS pour la somme de 550 €, gagnant de cette compétition professionnelle film d'animation du festival 2025 « Voir un Petit Court »

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,

Pascal GRAPPIN.



Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
28 MAI 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 JUIN 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 14 / Présents : 10 / Votants : 10

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE, Gilles CARRE, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL, Georges STRUTYNSKI.

ABSENTS EXCUSES : Alain CARTRON, Christophe LUCAND, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/25/83 - OBJET : VERSEMENT DU PRIX DU JURY DE LA COMPETITION PROFESSIONNELLE FILM DE FICTION DU FESTIVAL « VOIR UN PETIT COURT » 2025

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges organise chaque année le festival « Voir Un Petit Court » au cinéma Le Nuiton.

« Voir Un Petit Court » est un concours de réalisation de courts-métrages initié en 2014 par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et le cinéma Le Nuiton. Il a pour objectif de montrer que l'art cinématographique n'est pas réservé qu'aux professionnels et que la création est accessible à tous. Par cet événement, le cinéma Le Nuiton et la Communauté de communes souhaitent ainsi mettre en avant le dynamisme culturel du territoire.

Après 7 ans d'existence sous forme de concours, en 2022, la Communauté de communes et le cinéma ont voulu dynamiser l'événement en le professionnalisant pour en faire un véritable FESTIVAL DE COURTS-MÉTRAGES ouvert aux amateurs et aux professionnels.

Considérant le prix de 550 € prévu pour le gagnant du prix du jury dans la compétition professionnelle film de fiction,

Considérant que le gagnant du prix du jury dans la compétition professionnelle a été désigné par le jury du festival « Voir un Petit Court » au soir du 17 mai 2025,

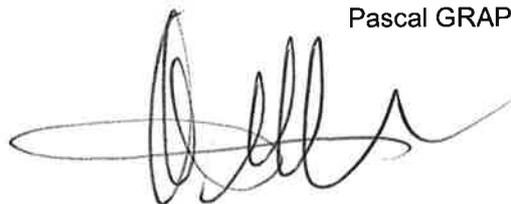
Considérant que le gagnant de ce prix est Jules SANCHEZ pour « Bonjour Merci Aurovoir »,

Considérant que les crédits pour ce prix sont prévus au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **ATTRIBUE** le prix du jury pour les professionnels à Jules SANCHEZ pour la somme de 550 €, gagnant de cette compétition professionnelle film de fiction du festival 2025 « Voir un Petit Court ».

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
28 MAI 2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 03 JUIN 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 14 / Présents : 10 / Votants : 10

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE,
Gilles CARRE, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL, Georges STRUTYNSKI.

ABSENTS EXCUSES : Alain CARTRON, Christophe LUCAND, Jacques BARTHELEMY,
François MARQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**B/25/84 - OBJET : SUBVENTIONS A LA MJC – MAISON POUR TOUS POUR LE PROJET
« RE-CREATION # CHAPITEAU »**

Le budget primitif du budget Principal 2025 prévoit une subvention de fonctionnement de 5 000 € dans le cadre d'un projet innovant.

Vu la demande de subvention de 5 000 € de la MJC-Maison pour tous pour le projet « Ré-Création # Chapiteau » adressé au Président de la Communauté de communes par courrier le 18 avril 2025,

Vu la proposition de la commission Culture du 20 mai 2025 d'attribuer une subvention de 3 500 € à la MJC-Maison pour tous,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 3 500 € à la MJC-Maison pour tous dans le cadre du projet « Ré-Création # Chapiteau »,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2025, à l'article 6745.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

